

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2023

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Benoît HUGUES, Monsieur Patrick PROTHIAU.

Excusé :

Monsieur Florent TISSIER qui a donné pouvoir à Madame Annick BAILLY

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER et Mickaël SARRAZIN

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

### - Approbation du compte-rendu de la séance précédente,

Le compte-rendu de la précédente réunion du 04 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

### - Décision modificative,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

- article 042 opération d'ordre entre section – dépenses de fonctionnement :	+ 1 000.00 €
- article 673 titres annulés sur exercice précédent :	+ 1 500.00 €
- article 6419 remboursement rémunération de personnel :	- 2 500.00 €
- article 040 opération d'ordre entre section – recettes d'investissement :	- 2 500.00 €
- article 024 produits des cessions d'immobilisation :	+ 2 500.00 €

### - Devis de voirie,

Validation d'un devis pour la livraison de 31 tonnes de sable 0/6 rose

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis transmis par l'entreprise SIVIGNON TP s'élevant à 830.68 euros T.T.C. .

Devis pour différents travaux de voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis établi par l'entreprise DRAVERT TP représentant un total de 17 874.00 euros T.T.C..

Les travaux nécessaires pour la remise en état du chemin des Gros Bois se chiffrent à 8 500.00 euros H.T. (ils seront répartis financièrement sur les exercices 2023 et 2024) et ceux du chemin des Vautrezeux à Noireux pour 6 395.00 euros H.T. seront pris en charge sur l'exercice en cours.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ces deux devis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

**- Cimetières : choix de l'entreprise chargée des travaux de reprise de concessions,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise DUCAROUGE pour un montant de 864.00 euros se répartissant entre 500.00 euros pour le terrassement, l'exhumation et la réduction d'un corps et 364.00 euros pour la dépose du monument et la mise en décharge des parties défectueuses (les interventions sont prévues fin 2023; notamment au Rousset),
- valide le devis de 968.60 euros de cette même entreprise pour la fourniture, pose et gravure d'une plaque à destination de l'ossuaire du Rousset.

Le règlement des cimetières adopté lors de la précédente réunion de Conseil Municipal sera affiché au niveau des 4 cimetières communaux.

**- Contrôle et entretien du matériel de protection incendie,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à la SAUR ces contrôle et entretien et ce jusqu'au 30/06/2025 pour les 14 poteaux incendie et la borne incendie présents sur Marizy et pour les 12 poteaux incendie présents sur Le Rousset.

Dans cette optique, une convention sera signée par Monsieur le Maire qui est autorisé à le faire.

Une visite de manœuvrabilité et de contrôle mano-débimétrique aura lieu cette année (coût : 45.90 euros H.T. par appareil, soit 1 239.30 euros H.T.). Elle sera suivie les deux années suivantes par une visite de manœuvrabilité (chiffrée à 35.70 euros H.T. par appareil, soit 963.90 euros H.T.).

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal, à l'unanimité, à signer la proposition et la convention correspondantes.

**- Convention avec la Caisse d'Epargne pour la station service,**

Considérant que :

- dans le cadre de la gestion des paiements via carte bancaire des achats de carburant réalisés par les agents du service technique, la commune disposait d'une convention avec la Caisse d'Epargne lui permettant, notamment, de bénéficier de l'outil e-CAP permettant de suivre toutes les opérations,
- ce dernier est voué à disparaître au profit de CE NET SP permettant la consultation de l'historique des comptes ainsi que celle des opérations effectuées par carte et la validation ou la contestation des opérations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention en découlant avec la Caisse d'Epargne en prenant acte qu'elle entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties.

**- Passage à la M57,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nouvelle norme pour la comptabilité du budget communal deviendra la M57. Les budgets assainissement et station service demeureront sous les nomenclatures M49 et M4.

Il signale, en outre, que Madame la Chef du Service de Gestion Comptable du Charolais-Brionnais a émis un avis favorable pour l'adoption de ce nouveau référentiel M57 (courrier du 25 mai 2023) pour le budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en M57 sous sa forme abrégée (plan de comptes correspond aux communes de moins de 3 500 habitants) et autorise Monsieur le Maire à signer les documents découlant de cette décision et également à entreprendre toutes les démarches liées.

#### **- Suivi du projet de sentier pédestre au Lac du Rousset,**

Monsieur le Maire indique que le maître d'œuvre en charge de ce dossier devrait très prochainement remettre le dossier de demande d'autorisation environnementale à transmettre à la Direction Départementale des Territoires.

#### **- Contrat avec le Centre International d'études des patrimoines du Brionnais et adhésion,**

Dans le cadre des travaux de la chapelle de Saint Quentin et de l'église du Rousset, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour qu'un tel contrat soit signé et que la commune verse une adhésion annuelle d'un montant de 50 euros.

#### **- Projet de regroupement pédagogique intercommunal,**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Madame l'Inspectrice le jeudi 25 mai avec Madame le Maire de La Guiche. Il fait part aux membres du Conseil Municipal des propos tenus lors de cet échange.

Le Conseil Municipal, son rapport entendu, décide, à l'unanimité, de la création d'une commission chargée de ce dossier (appelée notamment à étudier les points en lien avec le transport scolaire, la cantine et les bâtiments) dont les membres seront : Monsieur Emmanuel REY, Monsieur Fabrice PLANCHON, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Madame Nathalie BUCHILLET et Madame Annick LAPRAY.

#### **- Questions et informations diverses.**

##### Autorisation demandée pour la venue d'un groupe d'enfants au Lac du Rousset

Comme les années précédentes, la Directrice de l'Accueil de Loisirs Colette de Montceau Les Mines demande l'autorisation de venir avec un groupe de 48 enfants (24 enfants 3-6 ans et 24 primaires) au Lac du Rousset le mercredi 14 juin de 14 h à 17 h pour une activité pêche et l'utilisation de la place avec l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal consent à cette venue. Une demande de vérification des jeux sera adressée à un bureau de contrôle.

##### Maisons fleuries

Madame Sylviane Bonnot indique qu'un article va paraître dans le Journal de Saône et Loire et sur la Renaissance indiquant que les inscriptions pourront se faire jusqu'au 30 juin 2023. Le passage de la commission pourra intervenir dans la première semaine de juillet.

##### Référent déontologue

Le Conseil Municipal prend connaissance de la teneur d'un mail en date du 16 mai dernier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire indiquant que chaque assemblée délibérante doit désigner un référent déontologue ou un collègue de référents déontologues.

Considérant que ce dernier pourra relever d'une mission confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal décide qu'elle optera pour cette dernière lorsque les détails du dispositif et des modalités d'adhésion lui auront été transmis d'ici à la fin du mois de juin 2023.

Divers :

Deux arbres morts seront abattus près du Lac du Rousset (l'un vers l'aire de jeux et l'autre dans l'enceinte du camping).

Le Conseil Municipal étudiera la possibilité de mettre en place un parcours santé le long du Lac du Rousset.

La séance est levée à 23 h 30.